



Dossier du BHI N° S3/3084

LETTRE CIRCULAIRE 94/2007
29 octobre 2007

**9^e REUNION DE LA COMMISSION DE DIFFUSION DES AVERTISSEMENTS RADIO DE
NAVIGATION (CDARN)**

Référence : LC 28/2007 du 8 mars

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La 9^e réunion de la CDARN a eu lieu au BHI, Monaco, du 11 au 14 septembre 2007. Ont participé à la réunion 17 représentants des 13 Etats membres suivants : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Croatie, France, Inde, Norvège, Pakistan, Espagne, Suède, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique. Ceux-ci incluaient 9 coordonnateurs de zones NAVAREA, 1 coordonnateur de sous-zone et 2 des 3 coordonnateurs de zones désignés pour l'Arctique. Des observateurs de l'OMI, de l'IMSO, de l'OMM et des représentants du BHI y ont également participé. A l'invitation de la CDARN, un représentant d'Iridium y a pris part le 12 septembre, pour faire une présentation sur les capacités d'Iridium en matière de fourniture de RSM dans les eaux arctiques.

2 Le rapport complet de la réunion sera disponible sur le site Web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int > Committees > CPRNW. Vous trouverez ci-dessous un court résumé des principaux points discutés lors de la réunion :

Election du président

3 Ceci étant la première réunion de la commission depuis la XVII^e CHI, la commission a réélu à l'unanimité M. Peter Doherty (USA) qui est le coordonnateur de la zone NAVAREA IV/XII, en tant que président. La commission a décidé de ne pas élire de vice-président mais a reconnu que compte tenu de la révision de la structure des comités de l'OHI, laquelle devra entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2009, ainsi que des règles et procédures révisées adoptées par la XVII^e CHI, elle devrait réexaminer cette question dans le futur et l'a inscrite à l'ordre du jour de la 10^e réunion de la CDARN.

Documentation du SMAN

4 LA CDARN a examiné les travaux entrepris par le GC sur la révision des résolutions de l'OMI A.705(17) « Diffusion des renseignements sur la sécurité maritime » et A.706(17) « Service mondial d'avertissements de navigation » et a apporté quelques amendements supplémentaires. A la suite d'une courte période supplémentaire d'examen du texte révisé par les membres de la CDARN, ces projets de résolutions révisées seront communiqués aux Etats membres aux fins de commentaires

avant leur soumission à COMSAR 12 pour examen par l'OMI. La CDARN a reconfirmé une décision précédente d'examiner d'autres documents du SMAN, dans un ordre logique, dès que les amendements proposés aux résolutions A.705 et A.706 auront été approuvés par le COMSAR et envoyés au Comité de la sécurité maritime (MSC).

Elargissement du SMAN pour couvrir les eaux arctiques

5 La CDARN a examiné les décisions prises par COMSAR 11, comme indiqué en référence, sur l'extension du SMAN dans les eaux arctiques et le mandat révisé donné au groupe de correspondance mixte OMI/OHI/OMM sur les services RSM dans l'Arctique. Il a été noté que bien qu'un accord ait été trouvé avec les coordonnateurs NAVAREA, un accord relatif aux coordonnateurs METAREA était toujours demandé et que l'OMM a précisé qu'elle l'inclurait dans le rapport à COMSAR 12. Depuis la réunion CDARN, le MSC a approuvé, lors de sa 83e session, la création de cinq nouvelles zones NAVAREAS dans l'Arctique avec une coordination assurée par le Canada (2), la Norvège (1) et la Fédération de Russie (2).

6 Les moyens de fournir des RSM aux navires dans les eaux arctiques doivent encore être déterminés. Il a été indiqué que la couverture Inmarsat s'étend jusqu'à 76N et éventuellement au-delà. La commission a été informée par Iridium des capacités de son système dans l'Arctique et de ses capacités d'assurer les services requis par le SMDSM. Toutefois, Iridium a précisé que cette présentation n'inférait pas qu'ils rechercheraient véritablement une approbation en vue d'assurer des services SMDSM. La Norvège a rendu compte de la manière dont elle teste les communications vocales NAVTEX et MF dans le cadre de la nouvelle zone NAVAREA XIX et a estimé que le NAVTEX pourrait assurer une couverture dans cette zone jusqu'à 82N. Le président a demandé à toutes les parties de fournir davantage d'informations concernant la transmission de RSM dans les eaux arctiques au groupe de correspondance, avant le 1^{er} décembre 2007, de sorte que ces informations puissent être incorporées dans le rapport du groupe de correspondance à COMSAR 12.

Résolution A.888(21) de l'OMI. Critères pour la fourniture de systèmes de communication mobiles par satellite dans le cadre du SMDSM.

7 L'IMSO a exposé la progression de la révision de la résolution A.888 (21) et a indiqué que celle-ci serait soumise à l'approbation du MSC 83. Le libellé révisé avec une modification mineure vient d'être approuvé par MSC 83.

Informations SMDSM/RSM

8 La commission a reçu des auto-évaluations en matière des RSM de treize des seize zones NAVAREA ; seules celles des NAVAREA XIV (Nouvelle-Zélande), XV (Chili) et XVI (Pérou) n'ont pas été soumises. Des rapports ont également été reçus du président du groupe NAVTEX de l'OMI, du groupe SafetyNET de l'OMI et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui ont tous participé à la réunion.

Autre moyen de distribution des RSM

9 La commission a reçu des informations du représentant de l'OMM sur la mise au point d'un système d'information de l'OMM. Il a été convenu que, dans le futur, ceci pourrait constituer une autre possibilité de diffusion des RSM et l'OMM a convenu de tenir la Commission informée des futurs développements.

Cours de formation sur les RSM dans le domaine du renforcement des capacités

10 Le président a rendu compte de l'issue positive du premier cours de formation des RSM que les représentants du RU et des USA ont dispensé dans la région de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes, dans le cadre du programme de l'OHI sur le renforcement des capacités. Les remarquables

installations et soutien apportés par la Jamaïque ont été déterminants pour le succès de ce premier cours. Un second cours sera organisé au Mozambique en novembre 2007 et d'autres cours sont prévus pour 2008 et 2009.

Réorganisation de la structure des comités de l'OHI

11 Le président et le BHI ont informé la commission des résultats de la XVIIe CHI et notamment du changement d'appellation pour « sous-comité sur la diffusion des avertissements radio de navigation (SCDARN) » dans le cadre du comité de coordination inter-régional (CCIR). La commission n'a pas été satisfaite du changement d'appellation mais a accepté que la réorganisation ait été approuvée par les Etats membres. La commission a noté que ses réunions sont actuellement prévues pour septembre afin de préparer des rapports à soumettre à COMSAR qui se réunit normalement en février et que ceci devrait être révisé si ses rapports devaient à présent être soumis par le biais du CCIR. La commission, en discutant de son nom futur, a conclu qu'il était vraisemblablement inapproprié de conserver le mot « radio » dans le titre. La commission a soutenu une suggestion du président selon laquelle l'acronyme « WWNWS » qui est connu de tous, bien compris et qui reflète entièrement les travaux de la commission, pourrait tout à fait convenir. Cette question fera l'objet d'un rapport séparé aux EM.

Soumission au COMSAR 12 de l'OMI

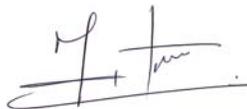
12 Il est prévu que le BHI et le président de la CDARN préparent un rapport succinct sur les conclusions de la 8^e réunion de la CDARN, à partir de cette LC, pour soumission au COMSAR 12. La question du changement d'appellation ne fera pas l'objet d'un rapport à moins que les EM n'en aient convenu précédemment.

Prochaine réunion

13 La 10^e réunion de la CDARN aura lieu à Rio de Janeiro, Brésil, du 26 au 29 août 2008. Les informations sur la réunion seront mises à disposition sur le site Web de l'OHI, en temps utile.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président